

hubertine en actes

15
recommandations
pour l'égalité
femmes-hommes

livre blanc
des associations
féministes
franciliennes

centre
hubertine
auclert

centre francilien de ressources
pour l'égalité femmes hommes *

sommaire

- 1 Avant-propos
- 2 Introduction
- 4 Etat des lieux
 - 4 Démographie des associations
 - 5 Thématiques et modes d'action
 - 10 Implantation géographique des associations et structuration
 - 12 Ressources humaines bénévoles et salariées
 - 13 Niveau de professionnalisation des associations
 - 15 Financement des associations
- 18 Les principaux atouts des associations
 - 18 Des associations mobilisées et dynamiques
 - 18 Des associations créatrices de lien social
 - 19 Une nouvelle génération de féministes engagées et innovantes
 - 21 Des actrices incontournables du débat public
 - 21 Une expertise reconnue
- 22 Faiblesses et besoins exprimés
 - 22 Les principales faiblesses des associations
 - 25 Les principaux besoins exprimés

27 les recommandations

- 27 Concernant l'égalité femmes – hommes :
 - 1. Affirmer
 - 2. Intégrer
 - 3. Affecter
 - 4. Former
 - 5. Devenir exemplaire
- 29 Concernant l'éducation :
 - 12. Pérenniser
 - 13. Diversifier
 - 14. Développer
 - 15. Impliquer
- 28 Concernant la vie associative :
 - 6. Mieux financer
 - 7. Financer dans la transparence
 - 8. Soutenir l'emploi
 - 9. Compter sur des structures d'appui
 - 10. Se connaître
 - 11. Être représentées

Djénéba Keita

Présidente du Centre Hubertine Auclert

avant- propos



« Féministe », n'ayons pas peur des mots. Et donnons-lui ici la définition qu'il mérite aujourd'hui : « qui œuvre pour l'égalité femmes-hommes ».

Car il est bien question d'égalité, valeur qui, il est toujours bon de le rappeler, figure au frontispice de nos bâtiments publics, de nos écoles et de notre République.

Au sein de ce Livre Blanc, nous découvrons un milieu associatif riche de sa diversité, convaincu de ses combats, fort de ses actions, mais conscient de la limite de ses moyens. Pour la première fois en effet, une enquête menée par le Centre Hubertine Auclert dresse un portrait détaillé du monde associatif francilien œuvrant pour l'égalité femmes-hommes. En toute logique, il propose aussi quinze recommandations destinées à interpeller les pouvoirs publics et toute personne s'interrogeant sur ces questions.

Il s'agit d'une nouvelle pierre déposée sur l'édifice égalitaire que le Conseil Régional d'Île-de-France a entrepris d'ériger depuis plusieurs années au travers d'actions plurielles.

Femmes et hommes politiques, nous en sommes les garant-e-s tout autant que les relais. Actrices et acteurs du monde associatif, vous en êtes les vigies et les protagonistes. Lectrices et lecteurs, nous sommes tous concerné-e-s.

Déterminée à faciliter et promouvoir une culture de l'égalité, je vous assure de mon soutien, ainsi que celui du Centre Hubertine Auclert.

Que ce Livre Blanc soit lu, débattu et entendu.



introduction

Depuis sa création, l'un des principaux objectifs du *Centre Hubertine Auclert* est de renforcer le milieu associatif francilien engagé pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans cette optique, une enquête a été conduite de juillet à octobre 2010 auprès de ses associations membres¹. Elle avait pour but de donner une image fidèle de ce milieu, de ses composantes, de ses atouts et des difficultés auxquelles il fait face.

Donner de la visibilité à ses membres est l'un des autres objectifs importants du Centre. Le livre blanc issu de l'enquête répond ainsi à cet objectif, puisqu'il offre pour la première fois un état des lieux précis des associations féministes d'Île-de-France. Il s'adresse aux associations qui souhaitent mieux connaître leurs homologues et le contexte dans lequel elles interviennent ; aux pouvoirs publics (Villes, Départements, Région Île-de-France, État) qui soutiennent ces acteurs ; et plus largement à tout-e citoyen-ne qui désire mieux les connaître.

À travers l'analyse d'un échantillon de 43 organisations, les résultats de cette enquête délivrent une image non exhaustive mais suffisamment représentative du milieu des associations féministes en Île-de-France - voire en France, puisque les deux tiers des associations interrogées sont des associations de dimension nationale. Ils décrivent un secteur associatif hétérogène, dynamique et militant, animé par des bénévoles et des professionnel-le-s disposant de faibles moyens pour mettre en œuvre des actions innovantes.

La démarche de connaissance est un processus continu : le *Centre Hubertine Auclert* se réserve la possibilité de le compléter et de revoir ses analyses au fur et à mesure des adhésions.

¹ Complété par des entretiens supplémentaires à la suite de l'adhésion de nouveaux membres entre octobre et janvier 2011.

Méthodologie

L'enquête a été menée par deux salariées du *Centre Hubertine Auclert* de juillet à octobre 2010 auprès de 43 associations engagées dans la lutte contre les discriminations fondées sur le sexe et le genre. La méthodologie d'enquête et les grilles d'entretien ont été conçues avec l'appui d'un expert externe. Chaque association a rempli une fiche d'information détaillée, puis a fait l'objet d'un entretien qualitatif de deux heures en moyenne. Étaient interrogées la directrice de l'association et/ou la présidente et, dans de rares cas, une ou plusieurs personnes de l'équipe. Deux grilles de questions ont été utilisées : une grille générale sur le bilan de l'action de l'association, ses projets à venir et ses besoins pour les mettre en œuvre ; une grille spécifique sur les interventions en milieu scolaire, l'une des missions du *Centre* étant, depuis sa création, de renforcer les actions des membres en milieu scolaire. Les résultats de cette enquête ont été présentés, mis en débats et complétés par les membres du *Centre Hubertine Auclert* le 16 novembre 2010.

La liste des acronymes et des associations du Centre Hubertine Auclert se trouve en "Annexes" page 30.

état des lieux

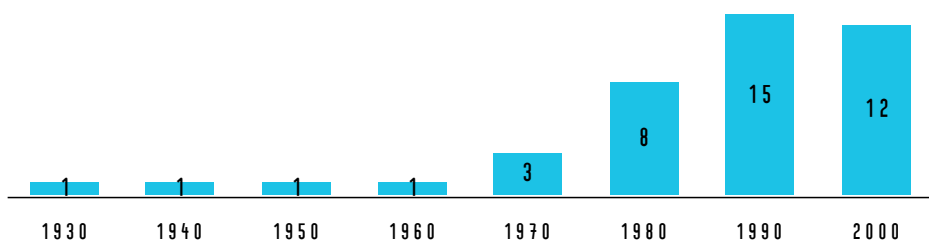
démographie des associations

Les associations membres du *Centre Hubertine Auclert* sont nées entre 1934 et 2009. Leur histoire est étroitement liée aux dynamiques des mouvements sociaux et politiques français durant cette période. Elles revendiquent toutes une place dans le mouvement féministe français et pour certaines leur appartenance au mouvement d'Éducation Populaire. Fait notable cependant : la plupart ont moins de 30 ans. Le *Planning Familial*, l'*Association FIT*, les *Centres d'informations sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)*, l'*Union nationale Retravailler* et l'*Association nationale des centres d'interruption volontaire de grossesse et de contraception (ANCIC)*, créées entre 1956 et 1979, font figure d'exception. Les autres ont été déclarées en préfecture après 1980, dont les deux tiers au cours des années 1990 et 2000.

Issus du mouvement de libération des femmes, des groupes militants informels existaient dans les années 1970. L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 et la création d'un ministère des Droits de la femme marquent un changement dans la politique nationale, qui engage les militantes à institutionnaliser leurs groupes sous la forme d'associations déclarées en Préfecture pour être éligibles aux subventions publiques. Aujourd'hui, certains groupes militants informels subsistent encore, comme le *Collectif national pour les droits des femmes (CNDF)* qui rassemble à la fois des associations, des syndicats, et des partis politiques.

Ces dernières années, de nouvelles associations militantes rassemblant des femmes et des hommes d'une génération plus jeune ont vu le jour, comme *La Barbe* et *Osez le Féminisme !*. Avec des objectifs et des modes d'action parfois différents, elles revendiquent le même idéal que leurs aînées : construire une société basée sur l'égalité femmes - hommes.

Nombre d'associations créées par décennie :



Les associations les plus anciennes :

La plus ancienne est le *Mouvement du Nid*. Créée en 1934, elle s'inscrit dans le courant du catholicisme social de l'époque.

Femmes solidaires, née en 1945, est issue des groupes de femmes résistantes durant la seconde guerre mondiale.

L'association *Maternité Heureuse* est créée en 1956 pour diffuser la contraception en France et pour faire modifier la loi de 1920 qui l'interdit. Elle deviendra le *Mouvement français pour le Planning Familial* en 1960.

thématiques et modes d'action

Les associations regroupées au *Centre Hubertine Auclert* investissent des champs et des modes d'actions très divers, permettant de travailler sur l'ensemble des aspects de la problématique de l'égalité femmes-hommes.

Egalité des droits, égalité professionnelle et parité :

Les deux tiers des associations interrogées interviennent sur le champ large des droits des femmes et certaines plus spécifiquement sur le champ de l'égalité professionnelle.

Elles utilisent différents modes d'action :

- Pression auprès des pouvoirs publics pour que la législation relative à l'égalité femmes-hommes soit réellement appliquée et qu'y soient associés les moyens nécessaires à la mise en œuvre de politiques en faveur de l'égalité. Ainsi, à la suite du vote du Parlement européen portant le congé maternité de 14 à 20 semaines, la *Coordination française du Lobby Européen des Femmes (CLEF)* encourage l'État français à mettre en œuvre une réforme ambitieuse des congés de maternité, de paternité et parentaux. Sur la question des discriminations relatives à l'orientation sexuelle, la *Coordination lesbienne en France (CLF)* agit pour faire reconnaître et condamner la lesbophobie.
- Accueil, information et conseils aux femmes sur leurs droits. De nombreuses associations interviennent sur ce champ. Le *Réseau pour l'autonomie de femmes immigrées et réfugiées (RAJFIRE)* informe sur leurs droits les femmes étrangères, immigrées, demandeuses d'asile ou réfugiées, les oriente et les conseille

dans leurs démarches administratives. À travers ses Vendredis des Femmes, le *Centre LGBT (Lesbien, Gai, Bi et Trans)* propose une permanence d'accueil non-mixte. Enfin, *Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA)* lutte contre la double discrimination d'être femme et handicapée en revendiquant haut et fort une citoyenneté à part entière.

- **Valorisation et appui aux femmes dans les métiers.** L'association *Retravailler* encourage la diversification des choix professionnels et accompagne vers de nouveaux équilibres entre vie professionnelle et vie personnelle. Elle propose un accompagnement aux entreprises, institutions et associations pour une meilleure prise en compte de l'égalité dans la gestion de leurs ressources humaines. Certaines associations proposent une réflexion et un appui aux femmes dans des métiers spécifiques comme l'association *Femmes et mathématiques* qui soutient les mathématiciennes dans leurs carrières.
- **Recherches sur les questions de genre, diffusion d'informations et animation de formations.** L'*Association nationale des études féministes (ANEF)* publie un annuaire des recherches sur le genre en France. *Adéquations* et *la Boucle* proposent des formations sur les thèmes de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations. Le Réseau et le Collectif *Ruptures* publient une lettre d'information, de liaisons et d'échanges. Enfin, l'*Association pour le développement des recherches et des enseignements féministes (ADREF)* appuie financièrement le *Centre d'enseignement, de documentation et de recherches pour les études féministes (CEDREF)*.
- **Information et sensibilisation du public adulte et du jeune public sur les stéréotypes de genre, sur les discriminations et sur les droits des femmes.** De nombreuses associations organisent des actions militantes et interviennent notamment auprès du public scolaire.

Lutte contre les violences faites aux femmes :

25 associations sur 43 luttent contre les violences faites aux femmes, viols, mariages forcés, mutilations sexuelles, violences dans le couple, harcèlement sexuel, prostitution.

Elles emploient différents modes d'action :

- **Le lobby auprès des pouvoirs publics pour renforcer l'arsenal législatif contre les violences faites aux femmes.** En 2010, la mobilisation des associations a été forte et payante puisque la loi cadre sur les violences conjugales a été adoptée en juillet. Concernant des violences plus spécifiques : Le *Mouvement du Nid* exerce un lobby important pour l'abolition de la prostitution.
- **L'écoute et l'orientation des femmes victimes de violences.** La *Fédération nationale solidarité femmes (FNSF)*, à travers le numéro vert 3919, ou encore *Femmes solidaires* et l'*Association européenne*

contre les violences sexuelles faites aux femmes au travail (AVFT) proposent une permanence téléphonique. Des associations accompagnent les femmes victimes de violences dans leurs démarches juridiques, comme l'AVFT pour les violences sur les lieux de travail, ou encore l'Association de Solidarité avec les femmes algériennes démocrates (ASFAD).

- Les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Le *Relais de Sénart*, l'*Association FIT*, *Du côté des femmes* accueillent les femmes victimes de violences et les accompagnent pour faciliter leur réinsertion sociale.
- La dénonciation des violences auprès du grand public. Fin 2010, *Osez-le-féminisme !*, le *Collectif féministe contre le viol* et *Mix-Cité* ont lancé la première campagne nationale contre le viol. Certaines associations interviennent plus spécifiquement auprès des jeunes en milieu scolaire pour dénoncer les violences sexistes.
- L'animation de formations sur la prise en charge des femmes victimes de violences : Le *Planning Familial* forme les professionnel-le-s du monde de l'éducation, du monde social, médical et de la police, pour faire face aux violences à l'encontre des femmes. *Élu-e-s contre les violences faites aux femmes (ECVF)* forme les élu-e-s.

Droit à l'IVG, à la contraception et à la santé

7 associations sur 43 militent spécifiquement pour le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), à la contraception et à la santé :

- Organisation d'actions militantes et de plaidoyers pour améliorer la législation sur l'IVG et la contraception et pour une mise en œuvre effective de ces droits. L'*ANCIC*, la *Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC)* et le *Planning Familial* se mobilisent fortement contre le nombre croissant de fermetures de centres d'IVG.
- Recherches et formations sur le thème de la contraception et de l'avortement. L'*ANCIC* rassemble des personnes et des professionnel-le-s qui participent à la réflexion et aux recherches théoriques et pratiques concernant la sexualité, la maîtrise de la procréation et l'éducation sexuelle.
- Information et sensibilisation du public sur les droits et sur la contraception. Sur proposition de la *CADAC*, du *Planning Familial*, et de l'*ANCIC* la Région Île-de-France finance depuis trois ans une vaste campagne sur l'avortement, la sexualité et la contraception.

Action internationale :

7 associations sur 43 interviennent dans le champ international. Leurs objectifs sont variés :

- **Projets de solidarité internationale** dans les pays en voie de développement : appui aux sociétés civiles du Sud pour la défense des droits des femmes, leur émancipation, la santé sexuelle et reproductive, pour lutter contre les pratiques traditionnelles néfastes. On peut citer par exemple l'association *Actrices sociales des territoires européens ruraux (ASTER)*, qui vient en appui aux femmes qui travaillent dans l'alimentation de rue au Burkina, qui favorise la réinsertion professionnelle des jeunes employées de maison au Bénin et l'insertion des femmes dans les filières porteuses au Togo.
- **Lobby au niveau européen et international** pour les droits des femmes. La *CLEF* promeut auprès des instances européennes et internationales la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes sur les plans juridique, politique, éducatif, professionnel et culturel.

Activités culturelles et média :

6 associations interviennent dans le champ culturel et des médias pour dénoncer les inégalités entre les femmes et les hommes :

- **Théâtre** : Deux compagnies de théâtre, *Féminisme Enjeux* et *La Louve aimantée*, utilisent le langage théâtral pour sensibiliser le public aux discriminations et aux stéréotypes de genre. *Féminisme Enjeux* utilise plus spécifiquement la technique du théâtre de l'opprimé.
- **Activités culturelles** : le *Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir* constitue, anime et diffuse un fonds audiovisuel de plus de 800 œuvres sur l'histoire, l'art et les luttes des femmes.
- **Média** : L'*Association des femmes journalistes (AFJ)* dénonce l'absence de visibilité des femmes dans les médias, la reproduction des stéréotypes de genre et encourage l'accès des femmes aux postes à responsabilités dans les médias.

Focus Actions en milieu scolaire :

Par commodité, nous qualifions d'interventions en milieu scolaire, l'ensemble des actions menées par les associations en milieu scolaire, périscolaire et universitaire. 28 associations, soit deux tiers des membres mènent ou ont mené des actions en milieu scolaire et/ou en direction d'acteurs et d'actrices éducatifs au sens large.

Les actions menées par les associations constituent un ensemble homogène, puisque plus de la moitié d'entre elles peuvent être regroupées sous l'intitulé « sensibilisation à l'égalité filles-garçons ». Cette homogénéité traduit en fait une approche transversale des associations, qui tissent des liens entre violences sexistes, stéréotypes, orientation sexuée...

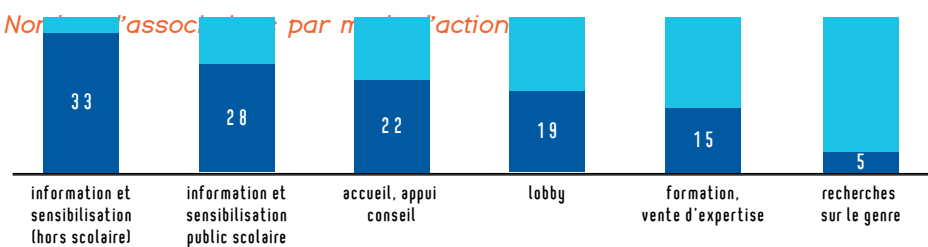
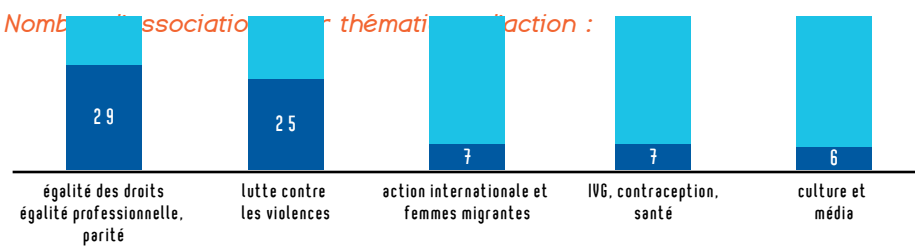
Derrière cette homogénéité, se dégage une grande palette d'interventions et un travail sur des thématiques très variées :

- **Déconstruction des stéréotypes.** Par exemple, l'association *Pulsart* a mis en place des ateliers de pratiques artistiques aboutissant à la création d'affiches sur le thème des relations femmes-hommes.
- **Sensibilisation à la parité et travail sur la place des femmes dans des secteurs traditionnellement masculins.** L'*Association pour la recherche sur la ville et l'habitat (ARVHA)* a conçu une exposition sur la place des femmes dans les métiers du bâtiment.
- **Sensibilisation à la diversification des choix d'orientation et des choix professionnels.** *Femmes et sciences* informe les jeunes filles sur les débouchés importants des filières scientifiques et techniques.
- **Éducation à la sexualité.** Le *Planning Familial* organise des sessions d'information sur la contraception auprès de nombreux scolaires.
- **Prévention des violences sexistes et sexuelles.** L'association *Du côté des femmes* organise des ateliers de sensibilisation qui poussent les élèves de collège à s'interroger sur leur comportement dans leurs relations amoureuses et amicales.
- **Lutte contre les violences au travail.** L'*AVFT* travaille avec la compagnie de théâtre *De(s)amorçe(s)*, pour construire des saynètes de théâtre-forum à partir de témoignages de jeunes femmes inscrites dans des filières professionnelles.
- **Lutte contre le harcèlement sexuel.** Le *Collectif de lutte antisexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur (CLASCHEs)* organise des sessions de sensibilisation au harcèlement sexuel à l'université auprès de représentant-e-s d'un syndicat étudiant.
- **Lutte contre la prostitution.** Le *Mouvement du Nid*, à travers des questionnaires et des phrases à compléter, remet en cause auprès d'un public de collégien-ne-s, les idées reçues sur le proxénétisme et la prostitution.
- **Prévention des mutilations sexuelles et des mariages forcés.** La *Fédération pour l'abolition des mutilations sexuelles, des mariages forcés (GAMS)* organise des sessions de sensibilisation sur les mutilations sexuelles féminines et met à disposition sur son site internet des protocoles de sensibilisation sur la prévention des mutilations sexuelles et des mariages forcés.
- **Promotion de la littérature jeunesse non-sexiste.** La *Maison des femmes de Montreuil* a organisé une manifestation au salon du livre jeunesse de Montreuil afin de faire réfléchir les familles aux modèles féminins qui se cachent sous les robes des princesses.
- **Formation sur les droits des femmes et le féminisme,** organisée par exemple par le *Collectif Ruptures* auprès d'animateurs-trices socioculturel-le-s.

La grande majorité des interventions a lieu sur le temps scolaire. Lorsque ce n'est pas le cas, il s'agit : soit de demi-journées banalisées durant lesquelles

se déroulent des forums sur l'orientation, soit d'actions qui nécessitent plus de temps qu'une ou deux heures de cours (théâtre forum et interventions artistiques), soit d'actions ayant lieu à l'université, soit d'actions s'adressant aux enseignant-e-s.

En définitive, comme l'indiquent les diagrammes ci-après, les thématiques d'interventions et les modes d'actions des associations sont variés. Elles sont également nombreuses à travailler sur les discriminations multiples que subissent les femmes : le handicap, l'orientation sexuelle, l'origine, le statut social, etc. Cette diversité témoigne de la volonté des associations féministes de travailler de la manière la plus transversale possible sur les inégalités et démontre leur capacité à toucher des publics larges, tant du côté des femmes accompagnées, que des personnes sensibilisées.



implantation géographique des associations et structuration

Le *Centre Hubertine Auclert* étant le centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes, les associations interrogées dans le cadre de l'enquête sont basées en Île-de-France. Elles sont pour la grande majorité localisées à Paris. Sur 43 associations, 10 sont localisées dans d'autres départements : 4 en Seine-St-Denis, 2 dans le Val d'Oise, 1 dans le Val de Marne, 1 dans les Hauts-de-Seine, 1 en Seine-et-Marne et 1 dans l'Oise. Quelques-unes interviennent à un niveau local, d'autres à l'échelle d'un département ou de la Région. Les trois quarts sont des associations de dimension nationale.

→ *Les centres d'accueil pour femmes ont une action essentiellement locale.* Parmi les 43 membres du *Centre Hubertine Auclert*, 8 associations accueillent physiquement les femmes :

- des centres où l'on propose aux femmes de l'information sur leurs droits, un accompagnement vers l'emploi, des activités culturelles et du renforcement de l'estime de soi. Il s'agit par exemple de *Géode 95* à Domont dans le Val d'Oise qui accompagne des femmes en recherche d'emploi, dans la construction de projets personnels et professionnels ou de *Libres Terres des Femmes*, dans le 19^{ème} arrondissement à Paris, qui offre des moments de bien-être aux femmes et aux enfants victimes de violences conjugales. Ou encore la *Maison des femmes de Montreuil* qui aide les femmes à acquérir et à défendre leurs droits et renforce leur autonomie par l'intermédiaire du social, du culturel et de la formation.
- les centres d'hébergement et de réinsertion sociale qui permettent aux femmes victimes de violence d'être hébergées, seules ou avec leurs enfants, en attendant de trouver un logement et un emploi.

→ *Les unions régionales réunissent des associations sur toute la Région Île-de-France.*

Parmi les membres du *Centre Hubertine Auclert* : l'*Union Régionale des Planning Familial* et l'*Union Régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (URCIDFF)* réunissent des associations locales ou départementales.

→ *Parmi les associations membres du Centre Hubertine Auclert, on dénombre 33 organisations de dimension nationale.*

- 25 d'entre elles sont le siège d'une association nationale.
- 8 sont des regroupements d'associations. Parmi eux, le *Planning Familial* regroupe 20 fédérations régionales, 79 associations départementales et 30 groupes locaux ; *Femmes solidaires* est un réseau de 190 associations ; la *FNSF* réunit 68 associations locales ; La *CLEF* est un réseau de 77 associations.

Concernant spécifiquement les actions en milieu scolaire, si de nombreuses associations interviennent sur tout le territoire national, la majorité des actions ont une dimension régionale. Si l'on s'attache à l'échelle départementale, on remarque que la Seine-St-Denis et le Val d'Oise sont des terrains privilégiés d'intervention. Il faut également souligner le cas particulier de Paris : d'un côté un grand nombre d'actions en milieu scolaire y sont organisées et de l'autre, beaucoup d'associations font part de leurs difficultés à atteindre certains publics comme les classes de primaires qui relèvent d'une compétence municipale, ou à travailler dans certains arrondissements.

→ *Le mouvement féministe tend progressivement à se structurer, du niveau local au niveau international.*

Développement des associations à travers la création d'associations ou antennes locales :

La création d'antennes et d'associations locales affiliées à un siège national

permet aux associations de développer leurs actions à une plus grande échelle de territoire et de toucher un public plus large. Elle permet à des militant-e-s de participer aux missions de l'association en s'organisant au niveau local. Les antennes, délégations ou associations locales portent en général le même nom que « l'association mère ». C'est le cas du *Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CNIDFF)*, de l'*Union nationale Retravailler*, du *GAMS*, ou encore du *Mouvement du Nid*. Les associations locales du *Planning Familial* et les *CIDFF* ont une existence juridique propre, ce qui n'est pas le cas de certaines antennes locales du *GAMS*.

Organisation d'un plaidoyer national ou international à travers des fédérations, réseaux ou collectifs d'associations :

Au niveau national, des réseaux ou collectifs regroupent des associations féministes autour de plaidoyers communs, comme le *CNDF*, la *FNSF*, la *CLEF*, ou encore le *Réseau Agir avec Elles*.

Les associations féministes sont représentées au sein du mouvement associatif français à travers le *Comité national de liaison des coordinations associatives féminines et féministes (CNL-CAFF)* qui les représente au sein de la *Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA)*. Le *CNL-CAFF* est composé du *Conseil national des femmes Françaises (CNFF)*, de la *CLEF* et du *CNIDFF*. Il a pour objet de défendre les associations qui militent et agissent en faveur des femmes.

Parmi les 43 membres du *Centre Hubertine Auclert*, 9 associations sont membres d'un réseau européen ou international, à travers lequel elles participent à un plaidoyer sur des questions liées aux droits des femmes. Parmi elles, la *CLEF* réunit 77 associations françaises ; elle est membre du *Lobby Européen des Femmes*. À travers la *Commission Genre de Coordination SUD*, *Adéquations*, *ASTER* et le *Planning Familial* exercent un plaidoyer auprès du ministère des Affaires étrangères pour que la politique de coopération française intègre les problématiques de genre. La *Fédération GAMS* est co-fondatrice du *comité Inter-Africain* qui lutte contre les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants en Afrique. Le *Mouvement du Nid* est membre fondateur de la *FEDIP, Fédération Européenne pour la Disparition de la Prostitution*.

ressources humaines bénévoles et salariées

Pour concevoir et mettre en œuvre ses actions, les associations s'appuient sur des ressources humaines bénévoles et salariées. L'enquête a recensé une grande hétérogénéité de situations entre les associations. Mais globalement, il ressort que les associations s'appuient principalement sur des bénévoles pour concevoir, piloter et mettre en œuvre leurs actions et leurs campagnes.

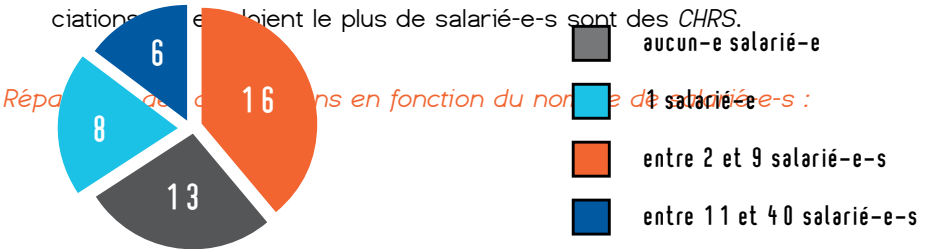
Nombre de salarié-e-s et de bénévoles chez l'ensemble des membres :

| | Bénévoles actif-ves | Salarié-e-s |
|----------------------------|---------------------|-------------|
| Total pour 43 associations | 963 | 207 |

| | | |
|-------------------------|----|---|
| Moyenne par association | 22 | 5 |
|-------------------------|----|---|

Sur 43 associations membres du *Centre Hubertine Auclert* :

- Environ la moitié repose principalement sur des bénévoles. Lorsqu'il y a une salariée, elle ne travaille pas toujours à temps plein. Elle est chargée de mission ou secrétaire, avec pour fonction d'appuyer les dirigeant-e-s bénévoles dans la mise en œuvre des actions.
- L'autre moitié des associations emploie entre 2 et 40 salarié-e-s. Les associations qui emploient le plus de salarié-e-s sont des *CHRS*.



→ Les emplois aidés :

Plus d'un tiers des associations bénéficient d'emplois aidés (16 associations sur 43). Sur un total de 207 salarié-e-s, les associations bénéficient de 37 contrats aidés soit 18 % des emplois : 12 emplois tremplins de la Région Île-de-France ; 10 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ; 3 emplois aidés de la Région Picardie ; 5 postes du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) ; 4 contrats adulte relais ; 1 emploi aidé par le Conseil Général de Seine-et-Marne ; 1 contrat initiative emploi (CIE) ; 1 contrat d'avenir.

→ Le bénévolat :

La situation est très hétérogène puisque le nombre de bénévoles actifs-ves dans les associations évolue entre 0 et 570. Les associations s'appuient en moyenne sur 22 bénévoles. Si l'on met de côté le cas de *Femmes solidaires* (dont les 80 associations locales mobilisent au total 570 bénévoles sur toute la France) et de certains centres d'accueil pour les femmes comme le *Centre LGBT*, *Libre Terre des Femmes*, la *Maison des femmes de Montreuil* et la *Boucle* et de nouvelles associations comme *La Barbe* et *Osez le Féminisme !* qui mobilisent respectivement 40 et 60 bénévoles, on arrive à une moyenne plus représentative d'une quinzaine de bénévoles par association.

niveau de professionnalisation des associations

Le niveau de professionnalisation d'une association repose sur trois piliers :

- La professionnalisation des activités : la cohérence d'un projet associatif et sa déclinaison en actions efficaces et pertinentes ;
- L'efficacité du fonctionnement interne de l'association ;
- Le niveau de compétence et de technicité des acteurs et actrices, bénévoles et salarié-e-s.

En définitive, le niveau de professionnalisation d'une association dépend en grande partie du niveau d'expertise et de compétence de l'équipe dirigeante (bénévole ou salariée), des personnes en charge des fonctions « support » (comme la gestion financière, la communication, le management, etc.) et des personnes en charge de la mise en œuvre des actions (formées à la gestion de projet, avec un bon niveau d'expertise sur les sujets traités). C'est pourquoi la formation des bénévoles et salarié-e-s est un outil indispensable à la professionnalisation des associations.

En France, le milieu associatif a connu une forte professionnalisation ces dix dernières années dans certains secteurs, comme le sanitaire, le social et le médico-social. La mise en place de normes, la multiplication des démarches qualité et la concurrence accrue entre associations pour accéder aux financements français et européens ont amené un grand nombre d'associations à structurer leur projet associatif et à recruter du personnel de plus en plus qualifié. Ce processus s'est accompagné de la création de dispositifs de soutien au secteur associatif, comme les emplois tremplin ou comme le dispositif local d'accompagnement (DLA).

Ces transformations ont provoqué des débats importants et parfois douloureux sur la manière de concilier la professionnalisation avec le militantisme et l'engagement bénévole.

À l'exception de quelques associations comme les *CHRS*, qui appartiennent au secteur social, force est de constater que le milieu des associations féministes franciliennes n'a pas encore suivi ces mutations.

→ *Associations professionnelles / Associations bénévoles :*

- 58 % des associations du *Centre Hubertine Auclert* sont des associations dirigées par des bénévoles. Parmi elles, la moitié s'appuie aussi sur des salarié-e-s (entre 1 à 8 salarié-e-s). Toutes ont un budget inférieur à 100 000 €, à l'exception de 6 associations, dont les budgets sont compris entre 110 000 et 2 millions d'euros.
- 42 % des associations sont pilotées par des salarié-e-s et parmi elles, la moitié fonctionne sans bénévole. Ces associations dites *professionnelles* sont celles qui disposent des plus gros budgets : entre 100 000 € et 2,5 millions €, à l'exception de 3 associations, qui sont de toutes petites structures (peu de salarié-e-s, peu ou pas de bénévoles).

→ *Niveau de professionnalisation des équipes :*

Qu'elles soient dirigées par des salarié-e-s ou des bénévoles, les associations ne disposent pas, pour la grande majorité, de salarié-e-s spécialisés dans les « fonctions support » : gestion des ressources humaines, communication, recherche de financement, gestion financière, informatique, juridique, logistique. Ce sont soit les directrices salariées, soit des bénévoles (en général la trésorière) qui prennent en charge la gestion financière.

D'après les associations interrogées :

- 47 % des associations font réaliser leur comptabilité par un-e bénévole. La majorité de ces associations a un budget inférieur à 15 000 €.
- 22 % des associations ont externalisé leur comptabilité. Leur budget est compris entre 15 000 € et 600 000 €. Elles ont toutes moins de 10 salarié-e-s.
- 31 % des associations ont déclaré avoir un-e salarié-e chargé-e de la comptabilité ou de la gestion financière. Toutes possèdent un budget supérieur à 100 000 €.

Aucune association n'a de personne dédiée à la communication, à l'exception du *Mouvement du Nid*. Certaines associations nous ont dit avoir conscience de la nécessité de communiquer de manière spécifique auprès des financeurs et du grand public, notamment afin de valoriser leurs actions. À de rares exceptions près, la communication est une compétence transversale à l'équipe.

Il en est de même pour la recherche de financements : il n'y a pas de poste dédié, même dans les plus grosses associations.

→ Formation continue :

Globalement, les associations utilisent très faiblement les dispositifs de formation continue pour les salarié-e-s et les bénévoles. Seulement 6 associations disposent d'un plan de formation pour leurs salarié-e-s. Sur 30 associations employeuses, 22 disent cotiser à un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) pour la formation professionnelle. Mais ces droits à la formation des salarié-e-s sont très faiblement utilisés. Les dispositifs qui financent la formation des bénévoles sont peu connus et peu utilisés par les associations.

À de rares exceptions près, elles n'ont pas recours aux outils de professionnalisation, tels que le DLA pour financer de l'expertise externe pour des diagnostics ou du conseil.

financement des associations

Montant du budget des associations

En 2009, les budgets des associations étaient compris entre 1 650 € et 2 500 000 €. Le montant de leur budget total cumulé s'élève à 13,9 millions d'euros

Les cinq associations avec des budgets équivalents ou supérieurs à 1 million d'euros sont des *CHRS*, le *Planning Familial* et la *FNSF* - qui gère le numéro d'urgence 3919.

À l'autre extrémité de la fourchette, 11 associations ont un budget inférieur à 15 000 euros. À l'exception de l'*Union Régionale des CIDFF*, ce sont toutes des associations très militantes dont l'action repose sur des bénévoles. Certaines comme *La Barbe*, ont une forte notoriété, malgré un budget très limité.

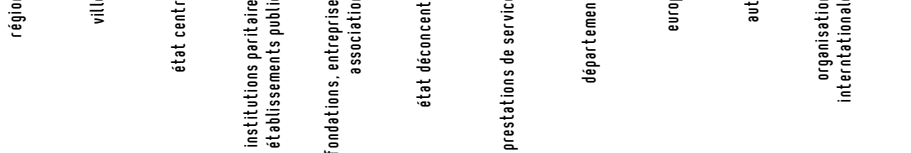
Répartition des montants des budgets :

| Budget | Inférieur à 15 000 € | De 15 000 € à 100 000 € | De 100 000 € à 600 000 € | Supérieur à 600 000 € |
|-----------------------|----------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------------|
| Nombre d'associations | 13 | 10 | 15 | 5 |
| Proportion | 30 % | 23 % | 35 % | 12 % |

Mode de financement des associations en 2009

Alors que les trois quarts des associations travaillent à l'échelle nationale, leurs principaux financeurs sont les collectivités locales. Le désengagement de l'État du financement du secteur associatif en France est visible chez les membres du *Centre Hubertine Auclert*. Face à la baisse des financements publics, les associations diversifient leurs sources de financements. En 2009, plus d'un tiers des associations a reçu des dons d'entreprises ou fondations et une association sur quatre a financé en partie ses actions grâce à la vente de produits ou de services (conseil ou formation). Deux associations ont été financées par des réserves parlementaires.

Nombre d'associations financées par type de financeurs :



→ Les principaux financeurs publics des associations :

Environ 60 % des associations ont reçu une subvention de la part de villes et de régions. Ces collectivités sont majoritairement situées en Île-de-France, mais pas seulement car certaines associations de dimension nationale entreprennent des actions dans d'autres régions de France. Il faut souligner le soutien fort de la Région Île-de-France et de la Mairie de Paris qui financent plus de la moitié des membres du *Centre Hubertine Auclert*. Les départements financent un cinquième des associations, principalement des *CHRS* et des associations qui proposent aux femmes un accompagnement.

La moitié seulement des associations ont reçu en 2009 des financements de l'État central :

- Un tiers des associations ont été financées par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), via le Service des droits des Femmes et de l'égalité (SDFE) ou via le Service des politiques sociales et médico-sociales (mobilisé principalement par les centres d'hébergement et la FNSF).
- 4 associations ont reçu des subventions du ministère de la Santé et des sports¹
- 3 associations ont été financées par la Direction de l'accueil, de l'intégration

¹ Les intitulés des ministères correspondent au gouvernement en place en 2009

et de la citoyenneté (DAIC) de l'ancien ministère de l'Immigration, de l'intégration et de l'identité nationale.

- 2 associations ont reçu une subvention du ministère des Affaires étrangères et européennes.
- 2 associations qui sensibilisent les élèves à la diversité des choix d'orientation, notamment vers des filières scientifiques, ont été financées par la Mission de la parité et de la lutte contre les discriminations (MIPADI) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.
- 2 associations ont été financées par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du ministère de la Jeunesse et des solidarités actives.
- 2 associations ont été financées par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) du ministère de l'Intérieur.

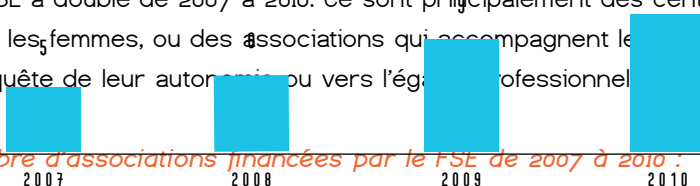
Environ 40 % des associations ont reçu un financement d'une institution publique, d'un établissement public ou d'une agence de l'État. Parmi les principales : 7 associations sont financées par l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), 2 associations ont reçu un financement de la Caisse d'allocations familiales, 2 associations ont reçu un financement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Concernant l'État déconcentré, au total 30 % des associations ont reçu des financements en 2009.

- 6 associations ont été financées par la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE).
- 6 centres d'accueil ou d'aide pour les femmes ont été financés par les Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) et l'Agence régionale de santé (ARS).
- 2 associations ont été financées par le Conseil du développement de la vie associative (CDVA), via l'ancienne Direction régionale de la jeunesse et des sports.

20 % des associations seulement ont reçu des financements européens : Fonds européen d'intégration, Equal, Fonds social européen (FSE). Il est cependant intéressant de noter que le nombre d'associations ayant reçu des financements du FSE a doublé de 2007 à 2010. Ce sont principalement des centres d'accueil pour les femmes, ou des associations qui accompagnent les femmes dans la conquête de leur autonomie ou vers l'égalité professionnelle.

Nombre d'associations financées par le FSE de 2007 à 2010 :



les principaux atouts des associations

des associations mobilisées et dynamiques

Les groupes et associations de femmes ont remporté de grandes victoires depuis le milieu du XX^{ème} siècle pour conquérir leurs droits. Il leur reste cependant de nombreuses luttes à mener pour l'autonomie des femmes, pour disposer librement de leur corps, pour obtenir les mêmes opportunités professionnelles que les hommes et pour mettre fin aux violences dont elles sont victimes. Bonne nouvelle : aujourd'hui le secteur des associations féministes est plus dynamique que jamais. Les associations accompagnent les femmes victimes de violences ou de discriminations. Elles dénoncent les inégalités et mènent des actions de sensibilisation auprès de différents types de public, y compris auprès des jeunes générations pour déconstruire les stéréotypes de genre. Elles informent les femmes sur leurs droits. Elles font pression sur les gouvernements pour qu'ils adoptent des politiques publiques et les moyens correspondants en faveur de l'égalité femmes-hommes. À travers toutes ces actions, les associations féministes aujourd'hui restent des forces vives du changement social.

En 2009, les membres du *Centre Hubertine Auclert* ont touché directement 680 000 bénéficiaires à travers l'ensemble de leurs actions. On peut citer *Femmes solidaires*, avec plus de 15 000 bénéficiaires, la *FNSF* avec 48 000 femmes écoutées, *La Barbe* dont les vidéos sur internet ont été visionnées plus de 50 000 fois, le *Planning Familial* qui a sensibilisé, écouté, conseillé, accompagné plus de 400 000 personnes, ou encore les *CIDFF* d'Île-de-France qui ont accueilli 93 000 personnes. La jeune association *Osez le Féminisme !* a reçu 1500 témoignages et 800 000 visites sur son blog « Vie de Meuf », entre juillet 2010 et janvier 2011.

des associations créatrices de lien social

En accompagnant de nombreuses femmes et en mobilisant des bénévoles et des militant-e-s sur tout le territoire francilien, les associations féministes sont indispensables au maintien du tissu social local. Elles réunissent autour d'un projet commun des femmes et des hommes de tous milieux sociaux et de toutes origines. À travers leurs missions, elles réalisent un travail de fond auprès de populations victimes de discriminations multiples : femmes handicapées, femmes d'origine étrangère, femmes homosexuelles, femmes sans papiers, etc. Si l'on additionne les bénévoles actifs-ves et les salarié-e-s, les associations

mobilisent 1 170 personnes engagées dans la conception, le pilotage et la mise en œuvre d'actions en faveur de l'égalité en Île-de-France.

Avec 80 adhérent-e-s en moyenne par association¹ et un total de plus de 3 200 adhérent-e-s, les membres du *Centre Hubertine Auclert* apparaissent comme des associations militantes, portées par une base sociale significative.

Ainsi, en 2009, lorsque le *Planning Familial* a rencontré des difficultés financières suite à une baisse de ses subventions, il a démontré avec succès sa capacité à mobiliser sa base sociale et ses réseaux pour faire pression sur les pouvoirs publics.

une nouvelle génération de féministes engagées et innovantes

Un tiers des associations membres du *Centre Hubertine Auclert* est né dans les années 90, un autre tiers dans les années 2000. Preuve que les causes défendues par les féministes et les problématiques de l'égalité entre les femmes et les hommes restent d'actualité et mobilisent encore fortement. Parmi les dernières nées, *Osez le Féminisme !*, créée en 2009 pour répondre aux modes de mobilisation de jeunes femmes et hommes de 25 à 35 ans, revendique un féminisme décomplexé, universaliste et laïc. L'association *CLASCHES* renaît de ses cendres grâce à l'engagement de nouvelles bénévoles qui ont décidé de reprendre le flambeau.

Ces nouvelles associations s'engagent sur des revendications qui existaient déjà : lutte contre les violences, accès des femmes au pouvoir. Mais tout en s'inscrivant dans l'héritage de leurs aînées féministes, elles renouvellent les modes d'action, notamment à travers la vidéo, le multimédia, internet et les réseaux sociaux. *La Barbe* envahit des lieux traditionnellement dominés par les hommes en revêtant des barbes, afin de rendre visible l'absence des femmes dans les sphères de pouvoir médiatique, économique, politique. L'association diffuse ensuite les vidéos de ces interventions sur internet. Avec son site « Vie de meuf », *Osez le Féminisme !* invite les femmes et les hommes victimes du sexisme ordinaire à témoigner en ligne ; elle utilise largement les réseaux sociaux pour relayer ses positions et mobiliser des nouvelles et nouveaux militant-e-s.

L'innovation n'est pas l'apanage de la nouvelle génération d'associations. Des associations plus anciennes utilisent également ces nouveaux outils : en faisant travailler ses résidentes à la réalisation d'un projet culturel (roman photo, film), l'*Association FIT* permet aux jeunes femmes de déconstruire les stéréotypes de genre dont elles sont les premières victimes.

¹ On note cependant une grande hétérogénéité de situations : de 3 à 587 adhérent-e-s par association.

Ces associations s'adaptent à l'évolution du contexte social en France et renouvellent leurs sujets de plaidoyer afin de s'attaquer à des inégalités et discriminations encore jamais dénoncées. *CLASCHES* dénonce le harcèlement sexuel à l'université. *Femmes et sciences* a mené une action de plaidoyer pour ouvrir les internats des classes préparatoires scientifiques aux filles. *FDFA* dénonce la proposition de recourir à des aidant-e-s sexuels pour les personnes handicapées. Les associations ont de plus en plus souvent recours à des actions juridiques pour faire entendre leurs revendications et défendre les femmes victimes de violence ou de discrimination. La *CADAC*, le *Planning Familial* et l'*ANCIC* ont lancé un recours auprès du Premier ministre pour dénoncer la non-application de la loi du 4 juillet 2001 relative à l'IVG et à la contraception. L'*AVFT* et la *CLF* se constituent partie civile dans des procès aux côtés de femmes victimes de violences sexuelles au travail ou de lesbophobie.

Les associations qui interviennent en milieu scolaire font preuve d'innovation et de savoir-faire à travers la conception d'outils et l'adoption de nouveaux modes d'action :

- L'association *Femmes et mathématiques* a en projet la conception d'un « jeu sérieux », un jeu vidéo qui combine une intention pédagogique, informative, et les ressorts ludiques du jeu vidéo, pour travailler sur la déconstruction des stéréotypes.
- La *CLF* a de son côté conçu un module de sensibilisation contre le sexisme, l'homophobie et la lesbophobie, qui constituerait une alternative aux peines d'intérêt général infligées aux mineur-e-s. Une juge a d'ores et déjà acté la mise en place de ce module dans l'exécution de plusieurs peines.
- *Adéquations* promeut une littérature de jeunesse non-sexiste auprès de tous les acteurs-trices du secteur de la petite enfance : les enfants de maternelles et de crèches, les parents, les enseignant-e-s, les professionnel-le-s des crèches, et des services de Protection maternelle infantile (PMI), les professionnel-le-s de l'animation, les bibliothécaires et les libraires.
- *Féminisme Enjeux* présente six théâtre-forums sur le sexisme, la tolérance sociale vis-à-vis des violences conjugales, les mariages forcés, la sexualité et la contraception.
- Le site *Genrimages.org*, créé par le *Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir*, propose de travailler sur les représentations sexuées dans l'audiovisuel. Son objectif est de questionner et de mettre à distance les représentations des femmes et des hommes à l'écran, ainsi que les stéréotypes liés au genre, au sexe mais aussi à l'origine, à l'orientation sexuelle ou à l'apparence physique.
- L'association *Pour qu'elle revienne* a conçu des reportages vidéo sur l'égalité femmes-hommes, avec des adolescent-e-s de quartiers "Politique de la ville" parisiens. Le format des films obtenus et leur montage dynamique permet d'intervenir et de débattre auprès de publics variés.

des actrices incontournables du débat public

Les associations parviennent à imposer certaines de leurs propositions pour améliorer la législation et influencer les politiques publiques. Grâce à leur persévérance, à leur force de propositions, leur expertise et leur capacité de mobilisation, les associations féministes se sont imposées depuis 50 ans comme des actrices incontournables du progrès social.

Manifestations de rue, recours en justice, sensibilisation du grand public via les médias, lettres ouvertes aux ministres et aux élu-e-s... Elles savent créer des alliances politiques, entre associations, avec des partis politiques et des syndicats, comme au sein du *CNDF*, pour peser plus fort.

Le vote de la loi contre les violences faites aux femmes, élaborée par le *CNDF*, est intervenu en juillet 2010, après 4 ans de rapport de force avec les pouvoirs politiques. Une pétition avait réuni plus de 16 000 signatures afin que la proposition de loi soit inscrite à l'ordre du jour du Parlement. Néanmoins, les associations ont pointé de nombreuses lacunes par rapport à la proposition initiale. En 2011, un Comité de vigilance regroupant parlementaires, magistrat-e-s, avocat-e-s et associations féministes, se met en place et veille à la bonne application de la loi.

Autre exemple : la réouverture du Centre IVG de l'hôpital Tenon, obtenue grâce à la mobilisation de nombreuses organisations regroupées au sein du Collectif unitaire du XX^e arrondissement de Paris.

une expertise reconnue

De nombreuses associations sont devenues des expertes dans leur domaine et constituent aujourd'hui des références incontournables sur les sujets qu'elles défendent. À titre d'exemple, *Femmes Mixité Sports* (Femix Sports) est régulièrement consultée par les pouvoirs publics sur le thème de la place des femmes dans le sport. La Fédération *GAMS* a une connaissance approfondie des pratiques traditionnelles néfastes pour les filles (excision, mariages forcés). La *FNSF* est régulièrement auditionnée sur le sujet des violences conjugales. On peut citer encore le *Mouvement du Nid*, pour sa grande connaissance de la prostitution. Ou encore *Femmes et sciences* et *Femmes et mathématiques* sur la diversification des choix d'orientation des filles.

Ces quelques exemples démontrent la richesse de ce milieu associatif, qui, à l'image des féministes de la première heure, continue à faire preuve d'un fort engagement, d'une grande créativité et d'un humour fédérateur.

faiblesses et besoins exprimés

les principales faiblesses des associations

→ Des moyens de communication peu adaptés aux missions

Pour communiquer, les associations manquent cruellement de moyens. Elles ont recours aux compétences de bénévoles ou de salarié-e-s qui, pour la grande majorité, ne sont pas des professionnel-le-s de la communication ou qui exercent d'autres fonctions en plus de la communication. Elles auraient besoin : soit de payer des prestataires externes (graphiste, attaché de presse, webmestre, développeur de sites internet, etc) ; soit de renforcer leurs capacités en interne.

Conséquence de ce manque de moyens humains et financiers pour la communication : leurs outils sont peu adaptés à leurs missions :

- Les associations qui exercent un lobby auprès des pouvoirs publics n'ont pas toutes de communication spécifique auprès de la presse.
- Une association sur sept n'a pas de site internet, ni de blog.
- Moins d'une association sur quatre utilise les réseaux sociaux pour communiquer (facebook, twitter, flux rss).

→ Un faible niveau de professionnalisation des équipes

Certaines associations de bénévoles font part de leur sentiment d'arriver à un moment charnière où elles doivent recruter des personnes salariées pour assurer la survie de la structure. En effet, l'embauche d'un-e premier-ère salarié-e favorise une continuité dans la mise en œuvre des actions. Elle libère les élu-e-s du suivi administratif et financier quotidien de l'association. Elle permet d'acquérir des compétences spécifiques et du temps pour la recherche de financement et la rédaction de rapports d'activité et financiers. Mais cette première embauche coûte très cher aux associations. C'est pourquoi elles ont souvent recours aux emplois aidés pour la financer. En définitive, la première embauche représente un effet de seuil, à partir duquel l'association peut développer et pérenniser les financements pour ses actions.

Plusieurs associations ont exprimé le besoin de différencier les fonctions en interne, en créant des postes sur des fonctions spécifiques, comme la communication, la recherche de fonds, ou la gestion administrative et financière. C'est une question d'organisation interne, mais c'est aussi une question de moyens face aux difficultés rencontrées pour financer la gestion administrative et financière ou plus globalement le fonctionnement de l'association.

→ Des stratégies peu formalisées

Un tiers des associations possède une stratégie formalisée (sous la forme d'un document de planification stratégique ou d'un plan d'action) ou a mené une réflexion stratégique. Pour les deux tiers, les actions mises en œuvre répondent davantage à des opportunités, qu'à une stratégie définie.

État de formalisation de la stratégie chez les membres :

| État de formalisation de la stratégie | Stratégie formalisée | Stratégie à l'état de réflexion | Pas de stratégie |
|---------------------------------------|----------------------|---------------------------------|------------------|
| Nombre d'associations | 9 | 5 | 29 |
| Proportion | 21 % | 12 % | 67 % |

Un tiers des associations exprime le besoin d'être accompagné dans la réflexion et la formulation de leurs stratégies.

→ Une pénurie de financements

Globalement, les associations qui défendent l'égalité entre les femmes et les hommes font face à une pénurie de financements. Elles subissent la baisse générale des financements de l'État en direction des associations, largement dénoncée par la CPCA. Les ressources financières publiques et privées des associations diminuent « *alors même que leurs missions sociales ne cessent de croître pour l'ensemble des activités touchant à la vie quotidienne des Françaises et Français : défense des droits, environnement, action sociale, culturelle, éducative, sportive, humanitaire etc.* »¹. En novembre 2010, la CPCA dénonçait encore la dégradation des conditions d'accès aux contrats aidés pour les associations.

Parmi les associations membres du *Centre Hubertine Auclert* de dimension nationale, un tiers ne reçoit aucun financement de l'État central. Et pour celles qui en reçoivent, le montant des subventions se résume bien souvent à quelques milliers d'euros : des financements à la marge pour ces associations. Le financement des collectivités locales est central pour les associations, notamment les financements croisés. Beaucoup survivent aujourd'hui grâce à la clause de compétence générale des collectivités locales. En 2009, quatre associations sur dix ont reçu des financements de collectivités locales de différents niveaux (ville, département et région) et près d'un quart des associations a été financé à la fois par une ville et une région.

Les associations ont besoin de diversifier leurs sources de financements. Elles ont besoin de renforcer leurs capacités à répondre à des appels à projets de l'État et de l'Union Européenne par exemple. Ce qui nécessite de savoir

¹ Conférence de la vie associative du 17 décembre 2009 : *Le Gouvernement répondra-t-il aux attentes des associations ?* - Communiqué de presse de la CPCA (15 décembre 2009)

gérer ce type de financements. Elles ont besoin de se former à la demande de financements auprès des entreprises et fondations, de développer les cotisations de leurs membres et la collecte de dons auprès de sympathisant-e-s à leur cause.

Enfin, les associations ont besoin de renforcer leur structure financière. Elles n'ont pas ou peu de trésorerie, ni de fonds de roulement, ce qui les rend très vulnérables en cas de versement tardif d'une subvention par exemple. C'est particulièrement sensible pour les associations exclusivement financées sur fonds publics. En 2009, 40 % des associations membres du Centre Hubertine Auclert étaient financées de la sorte.

Les principales faiblesses des associations intervenant en milieu scolaire :

Le constat de pénurie de financement vaut également pour les actions en milieu scolaire puisque plus de la moitié des associations interviennent bénévolement, sans nécessairement que le coût de l'intervention soit couvert par une subvention globale. Extrêmement rares sont les associations qui se font payer des prestations pour leurs interventions. Lorsque ces actions sont financées, elles le sont insuffisamment : le prix proposé par les associations par intervention est souvent sous-évalué, l'évaluation du coût de l'action prend rarement en compte la préparation et le suivi, ni les besoins de fonctionnement des associations.

Par conséquent, le manque de financement empêche l'embauche durable de personnel pour organiser et réaliser ce type d'action (un tiers des associations font état du manque important de moyens humains) ou l'investissement dans la conception et la réalisation de nouveaux outils.

Autre point saillant : les associations ne reçoivent aucun financement du ministère de l'Éducation nationale. Dans les rares cas où les établissements paient pour l'intervention de l'association, le financement est mobilisé via les enveloppes budgétaires de la coopérative scolaire ou du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, qui sont minimales.

Les principaux financeurs sont les collectivités locales, que l'on retrouve dans les mêmes proportions (en termes de nombre de subventions et non de montants) :

- la Mairie de Paris,
- d'autres Mairies franciliennes,
- les Conseils généraux de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise,
- le Conseil régional d'Île-de-France.

Le Service des droits des femmes et de l'égalité, central ou déconcentré, relevant du ministère des Solidarités et de la cohésion sociale, n'apparaît qu'à la marge en tant que financeur. Il en est de même pour l'ACSE.

En outre, si l'on considère chaque association, les sources de financements sont multiples, traduisant chez elles ce sentiment de devoir « bricoler » en recevant un peu de chaque collectivité selon le territoire et le public visé.

Autre difficulté majeure : la quasi-absence de lien avec les institutions relevant de l'Éducation nationale pour la plupart des associations. Ces relations erratiques entre associations et Éducation nationale se manifestent principalement par des difficultés à entrer dans les établissements scolaires ou à y intervenir dans de bonnes conditions.

Ces difficultés peuvent prendre plusieurs formes :

- le sentiment de ne pas avoir d'interlocuteurs dans les établissements scolaires ou que ceux-ci ne sont pas en capacité d'être de véritables relais (les infirmières scolaires par exemple) ;
- des problèmes logistiques et d'organisation souvent liés à l'absence d'interlocuteurs dans les établissements ;
- l'impression que ce sont toujours les mêmes établissements qui sont demandeurs et que la plupart des contacts dans les établissements se fait par opportunité, via des connaissances ;
- le sentiment de devoir passer beaucoup de temps à démarcher et argumenter sur le bien-fondé de telles actions ;
- les difficultés à atteindre certains publics, comme les établissements regroupant certaines filières professionnelles telles que l'hôtellerie et les métiers artistiques ;
- les difficultés à atteindre certaines zones géographiques, en raison d'enjeux politiques importants ;
- l'absence d'agrément du Ministère de l'Education nationale.

Enfin, les associations ont mis en exergue des entraves plus qualitatives à leur action :

- les associations éprouvent des difficultés à travailler avec les équipes éducatives au sens large, avec les parents ou les acteurs institutionnels, ainsi qu'à investir davantage les établissements primaires et supérieurs, qui sont bien moins ciblés que les établissements secondaires.
- une minorité d'associations a mis en avant la nécessité de transférer à d'autres (notamment aux encadrant-e-s) leur savoir-faire et une minorité également a fait part de sa volonté de créer des réseaux d'acteurs-trices impliqués sur ces thématiques, même si le souhait d'échanger avec les autres associations est très important.
- peu d'associations évaluent ou organisent un suivi de leurs actions. Si c'est le cas, ce suivi s'organise autour du partenariat avec une collectivité locale. Beaucoup d'associations regrettent de ne pas formaliser davantage le suivi des actions ou éprouvent des difficultés, faute de temps et de compétences en interne, à travailler sur la question.

les principaux besoins exprimés

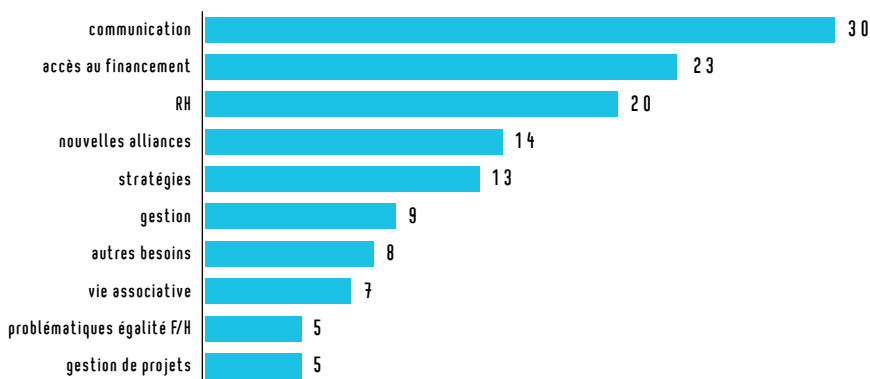
Les principaux besoins exprimés dans le cadre de l'enquête par les associations (en commençant par les plus cités) concernent :

- la communication : renforcer les outils existants (comme les sites internet), créer de nouveaux outils (comme des lettres d'information électroniques),

développer la communication externe, notamment en direction des médias.

- **Les financements** : identifier des financements disponibles, améliorer la capacité des associations à répondre aux cadres de financements imposés (dossier COSA, financements privés, fonds européens).
- **Les ressources humaines** : recruter des bénévoles ou des salarié-e-s disponibles et compétent-e-s, transmettre des compétences entre fondatrices et salarié-e-s, renouveler les élu-e-s bénévoles.
- **La création de nouvelles alliances** : créer des alliances politiques pour peser plus fort, former des partenariats ponctuels sur des projets, participer à un réseau pour diffuser de l'information et des positions.
- **Le besoin de disposer d'une stratégie globale** déclinée en plan d'action, partagée avec le CA, les salarié-e-s et les parties prenantes.
- **L'égalité femmes-hommes** : former le personnel de certaines structures à la déconstruction des stéréotypes de genre, mettre à disposition des ressources thématiques.
- **Vie associative** : renforcer la base sociale et mobiliser les élu-e-s.
- **Comptabilité et gestion financière** : recruter ou renforcer les compétences en interne en gestion financière.

Ensemble des besoins exprimés :



les recommandations

Des mesures fortes peuvent être mises en œuvre afin de combler les difficultés et les obstacles identifiés dans ce Livre Blanc.

Les actrices et acteurs de l'égalité en Île-de-France doivent pouvoir évoluer dans un environnement favorable à leur action.

Cela doit passer par la mise en œuvre des conditions suivantes.

Concernant l'égalité femmes - hommes :

1. AFFIRMER

L'égalité entre les femmes et les hommes doit être réaffirmée comme une valeur fondatrice et un objectif politique fondamental. Au plus haut niveau, politique et institutionnel, des structures dédiées à l'égalité femmes - hommes doivent être créées et les personnes en charge clairement identifiées. Pourrait être ainsi envisagée la création d'un ministère des droits des femmes et de l'égalité.

2. INTÉGRER

Les pouvoirs publics doivent se donner les moyens d'adopter une approche intégrée de l'égalité.

L'égalité femmes - hommes doit être intégrée dans l'ensemble des réflexions et des politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Ainsi, au niveau de l'État et de ses services déconcentrés, le Plan interministériel d'action (PAI) doit être appliqué.

Au niveau local, les collectivités territoriales doivent ratifier la Charte européenne pour l'égalité femmes - hommes dans la vie locale ; celles qui l'ont déjà fait doivent rédiger et mettre en œuvre leur plan d'action.

3. AFFECTER

Des moyens humains et financiers adaptés doivent être attribués aux mesures en faveur de l'égalité femmes - hommes.

Les crédits affectés à l'égalité femmes - hommes doivent être rendus visibles dans les documents budgétaires - a priori et a posteriori.

4. FORMER

Les élu-e-s et les personnels des administrations, centrales et territoriales, doivent pouvoir bénéficier de formations qui leur permettent de repérer et déconstruire les discriminations fondées sur le sexe et le genre.

5. DEVENIR EXEMPLAIRE

Les institutions publiques doivent donner l'exemple notamment en matière de gestion du personnel, de transparence et de communication.

Ainsi, en plus de la sensibilisation des agents à une approche genrée des problématiques sur lesquelles ils-elles travaillent, les institutions doivent se donner les moyens, par exemple, de lutter contre les violences sexistes au travail. Elles doivent communiquer sur leurs engagements et leurs réalisations. Dans leurs campagnes de communication, elles doivent s'assurer de ne pas reproduire les stéréotypes fondés sur le sexe et le genre.

Concernant la vie associative :

6. MIEUX FINANCER

Les associations doivent pouvoir obtenir des aides pluriannuelles pour financer leurs programmes et leurs dépenses de fonctionnement, indispensables à la mise en œuvre d'actions pérennes.

7. FINANCER DANS LA TRANSPARENCE

Une publicité doit être faite sur les financements disponibles pour les associations et sur leur mode d'attribution.

Dans la mesure du possible, le calendrier de l'attribution de ces financements doit être récurrent, les critères d'obtention définis ; a posteriori, les sommes attribuées et les bénéficiaires doivent faire l'objet d'une publicité.

8. SOUTENIR L'EMPLOI

Les dispositifs d'aide à l'emploi de salarié-e-s doivent être développés et adaptés.

Les dispositifs d'emplois aidés doivent être pérennisés car ils constituent un levier incontournable pour l'embauche de salarié-e-s au sein des associations et contribuent ainsi à leur professionnalisation.

9. COMPTER SUR DES STRUCTURES D'APPUI

Les structures d'appui, comme le *Centre Hubertine Auclert*, qui accompagnent les associations dans le montage de leurs projets, dans le développement de compétences des associations et dans la mutualisation de leurs pratiques doivent être soutenues.

10. SE CONNAÎTRE

Les moyens de développer une connaissance mutuelle et de faciliter les convergences et les échanges entre les différents acteurs et actrices de l'égalité et les partenaires publics doivent être développés.

11. ÊTRE REPRÉSENTÉES

Les associations doivent s'assurer de leur représentation nationale, notamment au sein du CNL-CAFF qui représente les associations féministes et féminines à la CPCA.

Concernant l'éducation :

12. PÉRENNISER

La promotion de l'égalité femmes – hommes et la lutte contre les stéréotypes fondés sur le sexe et le genre doivent être inscrites dans les programmes scolaires et la formation des enseignant-e-s de façon pérenne. Les déclinaisons, notamment régionales, de la convention interministérielle pour l'égalité filles-garçons, femmes-hommes dans l'éducation, doivent réaffirmer ces engagements et leur affecter des moyens durables.

13. DIVERSIFIER

L'inscription de ces objectifs doit décliner les différentes dimensions de ces problématiques : diversification des choix d'orientation, prévention des violences sexistes, déconstruction des stéréotypes, droit à disposer de son corps...

Les interventions proposées par les associations œuvrant dans ce domaine doivent être recensées et valorisées auprès des autorités recto-ales et académiques et des établissements concernés.

14. DÉVELOPPER

Des partenariats durables doivent être noués et développés entre associations, établissements scolaires et institutions publiques, locales et nationales.

15. IMPLIQUER

Tous les acteurs et actrices de l'éducation doivent être impliqués dans cette démarche : enseignant-e-s, conseillers-ères principaux-ales d'éducation, infirmiers-ères, chefs-fes d'établissement, parents, acteurs-trices de l'animation, de la petite enfance...

Pour ce faire, les structures d'appui, comme le *Centre Hubertine Auclert*, doivent pouvoir jouer pleinement leur rôle de lien et de facilitateur à travers leurs actions, la construction d'un réseau et l'animation de leur site.

annexes

Les membres du Centre Hubertine Auclert

Les associations :

- *Adéquations*
- *ADREF* - Association pour le développement des recherches et des enseignements féministes
- *ANCIC* - Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception
- *ANEF* - Association nationale des études féministes
- *ARVHA* - Association pour la recherche sur la ville et l'habitat
- *ASFAD* - Association de solidarité avec les femmes algériennes démocrates.
- *AFJ* - Association des femmes journalistes
- *Association FIT* - *Une femme, Un toit*
- *ASTER* - Actrices sociales des territoires européens ruraux
- *AVFT* - Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail
- *CADAC* - Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception
- *Centre audiovisuel Simone de Beauvoir*
- *Centre LGBT (Lesbien, Gai, Bi, Trans) Paris*
- *CLASCHEs* - Collectif de lutte antisexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur
- *CLEF* - Coordination française du lobby européen des femmes
- *Collectif féministe et réseau féministe Ruptures*
- *Coordination lesbienne en France*
- *Du côté des femmes*
- *ECVF* - Élu-e-s contre les violences faites aux femmes
- *Féminisme Enjeux*
- *Fémix Sports - Femmes Mixité Sports*
- *Femmes et mathématiques*
- *Femmes et sciences*
- *FDFA* - Femmes pour le dire, femmes pour agir
- *Femmes solidaires*
- *FNSF* - Fédération nationale solidarité femmes
- *Géode 95*
- *GAMS* - Abolition des mutilations sexuelles féminines, des mariages forcés
- *La Boucle*
- *La Louve aimantée*
- *Les ami-e-s de La Barbe*
- *Libres Terres des Femmes*
- *Maison des femmes de Montreuil*
- *Mix - Cité Paris*
- *Mouvement du Nid*

- *Osez le féminisme !* (en cours d'adhésion)
- *Le Planning Familial*
- *Pour qu'elle revienne*
- *Pulsart*
- *RAJFIRE* - Réseau pour l'autonomie de femmes immigrées et réfugiées
- *Le Relais de Sénart*
- *Retravailler*
- *Union Régionale des CIDFF* - Centre d'information sur les droits des femmes et des familles Île-de-France

Les syndicats :

- *CGT* - Union générale des fédérations de fonctionnaires
- *Union syndicale SOLIDAIRES*
- *Union syndicale CFDT*

Les Institutions :

- *Région Île-de France*

Liste des acronymes

- **ACSE** : Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
- **ADREF** : Association pour le développement des recherches et des enseignements féministes
- **AFJ** : Association des femmes journalistes
- **ANCIC** : Association nationale des centres d'interruption volontaire de grossesse et de contraception
- **ANEF** : Association nationale des études féministes
- **ARS** : Agence régionale de santé
- **ARVHA** : Association pour la recherche sur la ville et l'habitat
- **ASFAD** : Association de solidarité avec les femmes algériennes démocrates
- **ASTER** : Actrices sociales des territoires européens ruraux
- **AVFT** : Association européenne contre les violences sexuelles faites aux femmes
- **CADAC** : Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception
- **CAE** : Contrat d'accompagnement dans l'emploi
- **CDVA** : Conseil du développement de la vie associative
- **CEDREF** : Centre d'enseignement, de documentation et de recherche pour les études féministes
- **CHRS** : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- **CIDFF** : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
- **CIE** : Contrat initiative emploi
- **CLASCHES** : Collectif de lutte antisexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur
- **CLEF** : Coordination française du lobby européen des femmes
- **CLF** : Coordination lesbienne en France

- **CNDF** : Collectif national pour les droits des femmes
- **CNFF** : Conseil national des femmes françaises
- **CNIDFF** : Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles
- **CNL-CAFF** : Comité national de liaison des coordinations associatives féminines et féministes
- **CNRS** : Centre national de la recherche scientifique
- **CPCA** : Conférence permanente des coordinations associatives
- **DAIC** : Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté
- **DDCS** : Direction départementale de la cohésion sociale
- **DGCS** : Direction générale de la cohésion sociale
- **DJEPVA** : Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
- **DLA** : Dispositif local d'accompagnement
- **DRDFE** : Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité
- **ECVF** : Élu-e-s contre les violences faites aux femmes
- **FDFA** : Femmes pour le dire – femmes pour agir
- **FEDIP** : Fédération européenne pour la disparition de la prostitution
- **FEMIX Sports** : Femmes mixité sports
- **FIPD** : Fonds interministériel de prévention de la délinquance
- **FNSF** : Fédération nationale solidarité femmes
- **FONJEP** : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
- **FSE** : Fonds social européen
- **GAMS** : Abolition des mutilations sexuelles féminines, des mariages forcés
- **IVG** : Interruption volontaire de grossesse
- **LGBT** : Lesbien, Gai, Bi et Trans
- **MIPADI** : Mission de la parité et de la lutte contre les discriminations
- **OPCA** : Organisme paritaire collecteur agréé
- **PAI** : Plan d'action interministériel
- **PMI** : Protection maternelle infantile
- **RAJFIRE** : Réseau pour l'autonomie de femmes immigrées et réfugiées
- **SDFE** : Service des droits des femmes et de l'égalité
- **URCIDFF** : Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles.

Crédits :

ISSN en cours

© Photographie : droits réservés

Imprimeur : SCHRAAG Industries graphiques - Trévenans - IMPRIM'VERT ©

organisme associé





Le **Centre Hubertine Auclert** - centre francilien de ressources pour l'égalité femmes - hommes - est un espace d'information et d'expertise dont l'objectif est de promouvoir une culture de l'égalité entre femmes et hommes.

Créé sous forme associative à l'initiative du Conseil régional d'Île-de-France, ce centre de ressources est le résultat d'un processus de concertation avec les partenaires associatifs franciliens. Composé de trois collèges : institutionnel, associatif et syndical, il rassemble aujourd'hui 47 membres dont 43 associations, 3 syndicats et 1 Région.

Avec l'ensemble de ses membres, le Centre Hubertine Auclert contribue à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre.

Ses missions se déclinent en quatre pôles : information, formation, mutualisation, et valorisation. Elles devraient permettre à tout type d'acteurs, des lycéennes et lycéens aux associations de quartier en passant par les collectivités locales et le grand public, de trouver les ressources utiles à la poursuite de tout projet ou de toute démarche en faveur de l'égalité.

Espace physique et numérique, le Centre Hubertine Auclert est installé au 7, impasse Milord dans le 18^e arrondissement de Paris ; ses missions se déclinent sur la toile à travers son portail internet : www.centre-hubertine-auclert.fr

Le Centre Hubertine Auclert témoigne de ses activités et de celles de ses membres à travers une lettre électronique, la «cybertine», et une collection de textes : «Hubertine en actes».

L'équipe permanente du Centre Hubertine Auclert est composée de cinq personnes :

Claudie Baudino

Directrice

claudie.baudino@hubertine.fr / t. 0033 (0)1 75 00 04 41

Amandine Berton-Schmitt

Chargée de mission partenariats éducation

amandine.berton-schmitt@hubertine.fr / t. 0033 (0)1 75 00 04 42

Thibault Di Maria

Communication

thibault.dimaria@hubertine.fr / t. 0033 (0)1 75 00 04 44

Martine Noël

Chargée de mission documentation, information

martine.noel@hubertine.fr / t. 0033 (0)1 75 00 04 40

Clémence Pajot

Chargée de mission aide au montage de projet

clemence.pajot@hubertine.fr / t. 0033 (0)1 75 00 04 43



centre
hubertine
auclert

centre francilien de ressources
pour l'égalité femmes hommes 